

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022, À
20 h, À LA SALLE LORENZO DÉRAPS.

Présents :

Monsieur Réналd Blais	Pro-Maire
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Madame Johanne Cormier	Conseillère # 2
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

Absent :

Monsieur Léonard Labrie	Maire
-------------------------	-------

Assistent également à la séance:

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, ainsi que Madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Réналd Blais, pro-maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 20h01.

RÉSOLUTION N°102-09-2022

ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire les modifications suivantes :

Ajout :

13a) : Contrat prêt à demande pour la mise aux normes des installations septiques / Desjardins Entreprises;

13b) : Suivi dossiers / Agente de développement municipal;

13c) : Bois / Romaine 3;

13d) : Journal Le Nord-Côtier;

13e) : Horaire Postes Canada.

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, avec les modifications ci-haut mentionnées, et que le point relatif aux Affaires nouvelles demeure ouvert.

**RÉSOLUTION N°103-09-2022
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT ET
DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2022 :
ADOPTION**

Considérant qu'une copie des procès-verbaux des séances du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 1^{er} août 2022 a été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les procès-verbaux des séances du conseil du 1^{er} août 2022, soient et par la présente, adoptée tel que déposé.

**RÉSOLUTION N°104-09-2022
DÉBOURSÉS : ADOPTION**

Après avoir pris connaissance des déboursés;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 83 514.23\$ en date du 31 août 2022 tel que déposé.

**RÉSOLUTION N°105-09-2022
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) –
REPRÉSENTANT MUNICIPAL : DÉCIDER**

Attendu que le conseil municipal souhaite trouver des mesures d'atténuation pour l'érosion des berges près du stationnement rue du Site en allant vers le quai du côté ouest de la rivière Aguanish;

Attendu qu'un formulaire d'autorisation et tous les documents pertinents à l'analyse du dossier doivent être transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal mandate madame Marlène Blais, directrice générale à représenter le requérant dans ce dossier.

RÉSOLUTION N°106-09-2022

COURS EN ABATTAGE MANUEL - CNESST : ACCEPTER

Attendu que la municipalité a embauché deux ouvriers sylvicoles dans le cadre de la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêts;

Attendu que le cours en abattage manuel est obligatoire par la CNESST pour ce projet;

Attendu que la formation doit être donnée pour un formateur accrédité;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité d'Aguanish accepte la soumission de 10 098.00\$ de la commission scolaire de l'Estuaire pour la formation en abattage manuel CNESST;

Que les coûts soient partagés avec la municipalité de Natashquan au prorata des participants pour chaque municipalité.

RÉSOLUTION N°107-09-2022

COURT-MÉTRAGE / COMMANDITE: ACCEPTER

Attendu qu'un court-métrage documentaire sera tourné sur la Côte-Nord;

Attendu que la scène finale se déroulera dans les dunes près de la rivière Aguanish;

Attendu que la réalisatrice madame Sophie Valcourt prévoit faire une tournée des festivals locaux (Abitibi-Témiscamingue, Québec, Sept-Îles, etc.) pour présenter le court-métrage;

Attendu que le logo de la municipalité pourrait être apposé dans les communications visuelles du film;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité octroie une commandite de 500.00\$ pour aider à amortir les différentes dépenses liées au film autofinancé par une petite

équipe de cinéastes émergents.

RÉSOLUTION N°108-09-2022
RÉUNION OCTOBRE 2022 – CHANGEMENT DE DATE : DÉCIDER

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la séance du conseil, prévue au calendrier des séances, le lundi 3 octobre à 20h soit déplacée au mardi 4 octobre à la même heure.

RÉSOLUTION N°109-09-2022
FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021 : ADOPTÉE

Considérant que conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit faire un rapport aux citoyens de la situation financière de la municipalité, et ce, au plus tard à la rencontre ordinaire de juin;

Considérant que dû à des circonstances hors de notre contrôle, nous avons reçu le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 le 18 juillet 2022;

Considérant que le rapport financier 2021 a été déposé au membre du conseil le 1^{er} août 2022;

Considérant que monsieur le Pro-Maire dépose le rapport sur les faits saillants du rapport financier 2021;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Qu'une copie du rapport du Maire des faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur externe soit envoyée dans chaque case postale des citoyens de la Municipalité d'Aganish et d'Ile-Michon.

RÉSOLUTION N°110-09-2022
RÉSOLUTION # 099-08-2022 – ABROGATION : ACCEPTER

Considérant qu'il y a eu de nouveaux développements dans le dossier du rond de virage – rue des Anciens;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que le conseil municipal abroge la résolution # 099-08-2022.

CORRESPONDANCES

- Aucune correspondance
-
-

RÉSOLUTION N°111-09-2022 CONTRAT DE PRÊT À DEMANDE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES / DESJARDINS ENTREPRISE : DÉCIDER

Attendu que plusieurs propriétés sur le territoire de la municipalité d'Aganish ne possèdent pas d'installation septique, conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées, Q-2, r.22;

Attendu que la municipalité a adopté un programme de réhabilitation de l'environnement visant l'amélioration de la qualité de l'environnement par le règlement # 006-06-2021;

Attendu qu'un emprunt est requis pour assurer les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce programme;

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) autorise la municipalité à emprunter pour la mise aux normes des installations septiques incluant les analyses de sol, la surveillance des travaux et les documents administratifs pour l'appel d'offres.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité demande un emprunt sous forme de prêt à demande à Desjardins Entreprises pour la somme de 1 600 000\$ et que la directrice générale et la greffière-trésorière soient mandatées pour signer le contrat de prêt à demande.

SUIVI DOSSIERS – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL – DÉPÔT

La directrice générale, madame Marlène Blais, dépose aux membres du conseil le suivi des dossiers de l'agente de développement municipal en date du 8 septembre 2022 concernant entre autres les dossiers suivants :

- Centre multifonctionnel / communautaire
- Quai flottant
- École
- Habitation

- *Politique familiale municipale (PFM)*
-
-

BOIS / ROMAINE 3

À la demande d'un conseiller, la directrice générale fera une demande à Hydro-Québec afin de recevoir du bois de Romaine-3 qui serait mis à la disposition des citoyens de la municipalité.

JOURNAL LE NORD-CÔTIER

À la demande d'un conseiller, la directrice générale fera des vérifications auprès du journal Le Nord-Côtier concernant l'interruption de la livraison du journal dans notre municipalité.

HORAIRE – POSTES CANADA

Un conseiller souhaite que la municipalité donne son appui au maître de postes d'Aguanish dans une éventuelle demande à Postes Canada pour l'augmentation des heures d'ouverture.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 20h16

Trois (3) citoyens adressent leurs questions au conseil municipal.

Fin de la période de questions : 20h28

RÉSOLUTION N°112-09-2022

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE la séance du conseil soit levée à 20h30.

*Monika Déraps
Greffière-Trésorière*

*Rénald Blais
Pro-Maire*